

Faits nouveaux et marquants

Bassin Rhin-Meuse

Sur les bassins de la Meuse et de la Moselle, les débits minimaux sur trois jours consécutifs (VCN3) ont été relevés avant que les précipitations orageuses observées à partir du mercredi 30 août ne fassent légèrement réagir les cours d'eau.

En conséquence, la situation administrative des bassins reste inchangée par rapport à la semaine passée. Les zones "Meuse amont", "Moselle amont et Meurthe" et "Moselle aval, Orne, Nied, Seille" restent en alerte renforcée, et la zone "Meuse aval, Chiers" reste en situation d'alerte.

Le bulletin de ce jour couvre la période du 27 août au 10 septembre, ce qui veut dire que nous intégrons les quelques jours précédents les pluies du 30 août durant lesquels l'étiage s'est un peu creusé par rapport à notre constat du 28 août.

Ainsi sur les 16 situations de crise, 13 correspondent à des débits antérieurs au 1er septembre. Pour les 3 autres, les constats sont plus récents : Sauzay, Beuvron, Armançon à Briennon.

L'effet des pluies s'estompe déjà et les prévisions actuelles à 15 jours ne permettent pas d'espérer de grandes améliorations sinon la diminution des situations de crise.

Bassin Seine-Normandie

La situation des bassins versants se dégrade par rapport au dernier bulletin et le bassin de la Blaise passe en état d'alerte. Le bassin Brie et Tardeinois est toujours en état d'alerte renforcée, dix bassins sont en état d'alerte (Aisne amont, Aisne aval, Aube amont, Affluents crayeux Marne et Aisne aval, Affluents crayeux Aube et Seine, Marne amont, Blaise, Saulx-Ornain, Seine amont et Rhône-Méditerranée). Seuls les trois corridors fluviaux sont encore dans un état normal.

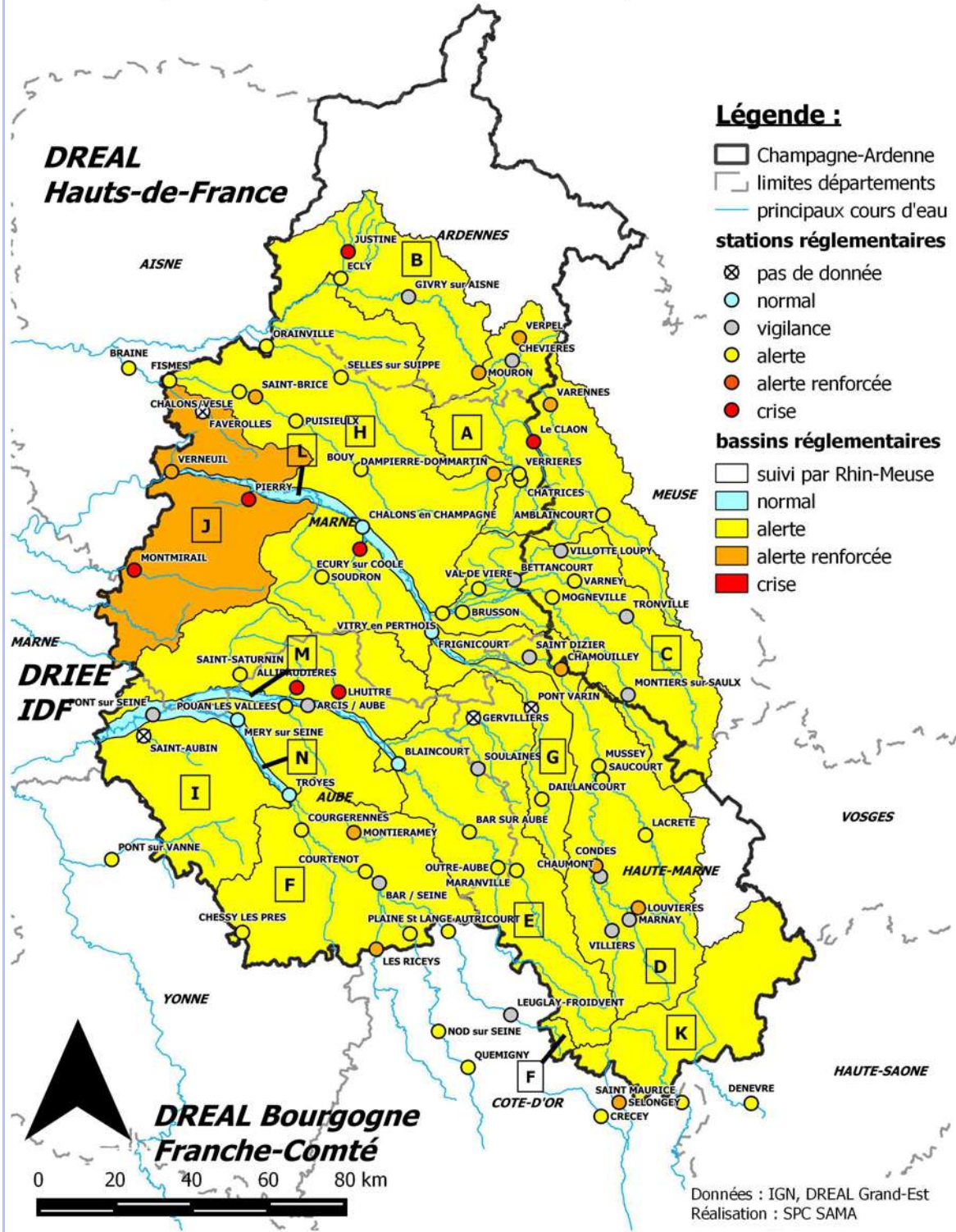
Concernant les masses d'eau souterraine, leur état se dégrade par rapport au dernier bulletin. La nappe des calcaires du Portlandien passe directement de l'état normal à l'état de crise. Les autres nappes conservent le même état, deux nappes sont en état de crise (la craie de Champagne-Nord et les calcaires de Brie et de Champigny), deux nappes sont en état d'alerte (la craie de Champagne Sud et Centre et les calcaires de l'Oxfordien des Ardennes). Deux masses d'eau souterraine présentent un état normal (la craie de Sénonais et Pays d'Othe et la nappe de Brienne).

Sommaire

Bassins versants.....	2
Nappes.....	6
Barrages-Réservoirs.....	9

Bassin Seine-Normandie

Indicateurs hydrologiques de suivi d'étiage
pour la période du 28 août au 10 septembre 2017



- A: Aisne Amont
- B: Aisne Aval
- C: Saulx Ornain
- D: Marne Amont
- E: Aube Amont
- F: Seine Amont
- G: Blaise
- H: Affluents crayeux Marne et Aisne aval
- I: Affluents crayeux Aube et Seine
- J: Brie et Tardenois
- K: Bassin Rhône-Méditerranée
- L: Corridor Marne
- M: Corridor Aube
- N: Corridor Seine

Chaque ouvrage de suivi obtient une note « sécheresse » par comparaison aux différents seuils. Quatre valeurs sont possibles : Crise (4) ; Alerte Renforcée (3) ; Alerte (2) ; Normal (1).

Pour chaque bassin versant (qui comprend plusieurs ouvrages), une note est affectée par pondération en fonction de la surface drainée par chaque station.

Pour davantage de précisions, reportez vous à la notice régionale sécheresse.

Légende

- Normal et Vigilance (< 1,5)
- Alerte (1,5 ≤ < 2,5)
- Alerte renforcée (2,5 ≤ < 3,5)
- Crise (≥ 3,5)

Eaux de surface - Seine-Normandie

Tableau récapitulatif des stations

Période du 28 août au 10 septembre 2017

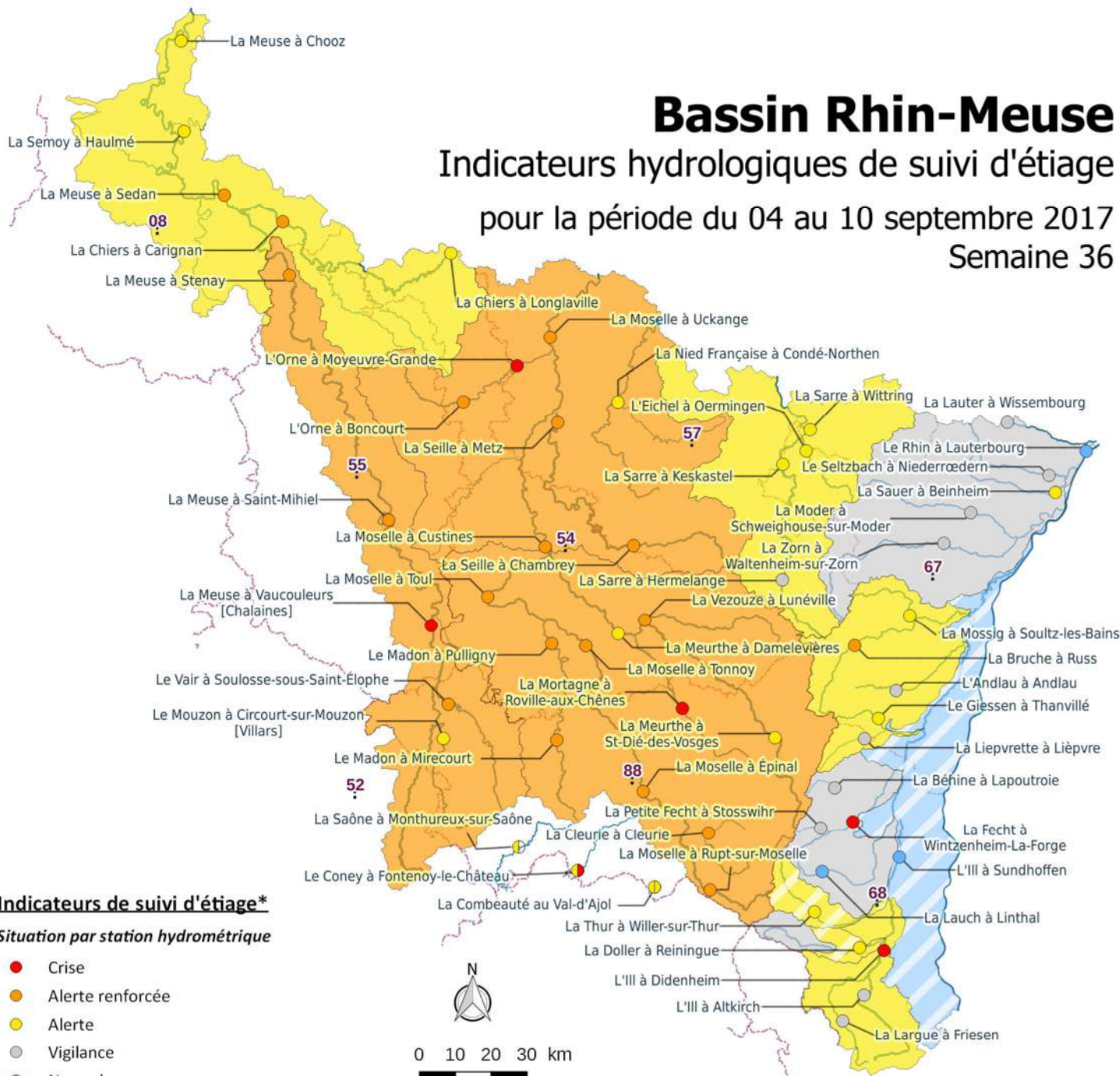
Bassin	Station	Rivière	Seuil de Vigilance (m3/s)	Seuil d'Alerte (m3/s)	Seuil d'Alerte renforcée (m3/s)	Seuil de Crise (m3/s)	VCN3 (m3/s)	Etat de la station	Surface résiduelle du BV jaugé (km²)	Etat global du bassin versant Bulletin N-2	Etat global du bassin versant Bulletin N-1	Etat global du bassin versant Bulletin N				
Aisne Amont	AMBLAINCOURT	L' AIRE	1,10	0,40	0,09	0,04	0,34	2	283	1,72	2,18	2,27 ↓				
	CHATRICES	L' ANTE	0,31	0,08	0,03	0,01	0,06	2	112							
	CHEVIERES	L' AIRE	4,00	1,50	0,75	0,42	2,11	1	234							
	Le CLAON	L' A BIESME	0,16	0,04	0,02	0,01	0,00	4	71							
	VARENNES	L' AIRE	2,50	0,92	0,43	0,20	0,39	3	344							
	VERPEL	L' AGRON	0,70	0,32	0,21	0,13	0,14	3	133							
Aisne Aval	VERRIERES	L' AISNE	0,82	0,25	0,09	0,04	0,10	2	273	2,07	2,07	2,07 →				
	ECLY	La VAUX	1,20	0,61	0,38	0,28	0,42	2	285							
	GNVRY sur AISNE	L' AISNE	13,00	2,50	2,00	1,70	3,00	1	660							
	JUSTINE	La DRAIZE	0,10	0,05	0,04	0,03	0,02	4	40							
Aube Amont	MOURON	L' AISNE	9,60	4,00	2,00	0,97	1,48	3	702	1,98	1,98	1,98 →				
	BAR SUR AUBE	L' AUBE	6,70	2,80	1,30	0,83	2,06	2	221							
	GERVILLIERS	La VOIRE	0,65	0,37	0,30	0,24	---	---	270							
	OUTRE-AUBE	L' AUBE	3,10	1,00	0,41	0,25	0,46	2	689							
	MARANVILLE	L' AUJON	2,60	0,80	0,50	0,31	0,69	2	370							
Corridor Aube	SOULAINES	La LAINE	0,57	0,31	0,20	0,13	0,32	1	23	1,00	1,00	1,00 →				
	ARCIS / AUBE	L' AUBE	18,00	5,00	4,00	3,50	16,16	1	1497							
Affluents crayeux Marne et Aisne-aval	BLAINCOURT	L' AUBE	6,40	1,60	1,30	0,90	11,41	1	360	2,28	2,28	2,28 →				
	BOUY	La VESLE	1,50	0,46	0,00	0,00	0,03	2	283							
	BRAINE	La VESLE	6,50	3,20	1,70	1,20	2,26	2	270							
	CHALONS/VESLE	La VESLE	3,90	1,80	1,00	0,69	1,21	2	66							
	DAMPIERRE-DOMMARTIN	L' AUVE	1,20	0,54	0,32	0,23	0,24	3	199							
	ECURY sur COOLE	La COOLE	0,61	0,18	0,00	0,00	0,00	4	150							
	ORAINVILLE	La SUIPPE	4,80	2,10	0,60	0,00	0,82	2	321							
	PUISIEULX	La VESLE	2,60	1,10	0,14	0,00	0,31	2	320							
	SAINT-BRICE	La VESLE	2,90	1,10	0,37	0,13	0,16	3	159							
	SELLES sur SUIPPE	La SUIPPE	3,00	1,30	0,43	0,05	0,73	2	486							
	SOUDRON	La SOUDE	0,63	0,19	0,00	0,00	0,01	2	106							
	Affluents crayeux Aube et Seine	ALLIBAUDIERES	L' HERBISSE	0,34	0,06	0,00	0,00	0,00	4				85	1,77	2,30	2,30 →
		LHUITRE	L' HUITRELLE	1,10	0,50	0,31	0,22	0,15	4				160			
		PONT sur VANNE	La VANNE	5,40	3,00	2,40	2,00	2,86	2				866			
POUAN LES VALLEES		La BARBUISE	0,83	0,28	0,00	0,00	0,03	2	196							
SAINT-AUBIN		L' ARDUSSON	0,63	0,16	0,00	0,00	---	---	159							
SAINT-SATURNIN	La SUPERBE	1,40	0,40	0,00	0,00	0,03	2	320								
Marne Amont	CHAMOUILLEY	La MARNE	11,00	4,30	2,70	1,20	2,54	3	343	2,01	2,14	2,03 ↑				
	CHAUMONT	La SUIZE	0,07	0,01	0,00	0,00	0,01	1	60							
	CONDES	La MARNE	2,60	0,62	0,30	0,10	0,11	3	282							
	LACRETE	Le ROGNON	0,41	0,10	0,03	0,02	0,04	2	169							
	LOUVIERES	La TRAIRE	0,38	0,10	0,05	0,02	0,02	3	120							
	MARNAY	La MARNE	1,60	0,90	0,68	0,62	1,22	1	354							
	MUSSEY	La MARNE	9,10	3,60	2,40	2,00	2,61	2	526							
	SAUCOURT	Le ROGNON	3,10	1,30	0,82	0,52	0,89	2	444							
	SAINT DIZIER	La MARNE	9,00	4,50	2,50	1,30	8,07	1	167							
	VILLIERS	La SUIZE	0,20	0,06	0,03	0,02	0,15	1	84							
Brie et Tardenois	MONTMIRAIL	Le PETIT MORIN	1,50	0,65	0,44	0,33	0,21	4	354	3,19	2,77	3,44 ↓				
	FAVEROLLES	L' ARDRE	0,42	0,19	0,13	0,10	---	---	147							
	FISMES	L' ARDRE	0,96	0,54	0,36	0,24	0,38	2	150							
	VERNEUIL	La SEMOIGNE	0,35	0,19	0,14	0,11	0,13	3	92							
	PIERRY	Le CUBRY	0,37	0,21	0,14	0,11	0,11	4	103							
Corridor Marne	CHALONS en CHAMPAGNE	La MARNE	28,00	11,00	9,00	8,00	29,47	1	740	1,00	1,00	1,00 →				
	FRIGNICOURT	La MARNE	14,00	5,00	4,20	3,70	32,60	1	447							
Blaise	DAILLANCOURT	La BLAISE	0,60	0,29	0,17	0,13	0,25	2	125	1,00	1,27	2,00 ↓				
	PONT VARIN	La BLAISE	1,50	0,58	0,31	0,17	---	---	338							
Saulx_Omain	BETTANCOURT	La CHEE	0,59	0,17	0,07	0,03	0,26	1	101	1,51	1,64	1,58 ↑				
	BRUSSON	La BRUXENELLE	0,33	0,13	0,07	0,05	0,07	2	134							
	MOGNEVILLE	La SAULX	3,30	1,80	1,20	0,85	1,31	2	409							
	MONTIERS sur SAULX	La SAULX	0,25	0,06	0,03	0,01	0,09	1	75							
	TRONVILLE	L' ORNAIN	1,70	0,80	0,48	0,18	0,82	1	666							
	VAL DE VIERE	La VIERE	0,63	0,26	0,14	0,07	0,18	2	174							
	VARNEY	L' ORNAIN	3,40	1,10	0,56	0,36	0,94	2	170							
	VILLOTTE LOUPY	La CHEE	0,43	0,16	0,07	0,03	0,29	1	113							
VITRY en PERTHOIS	La SAULX	9,50	3,40	1,70	0,94	2,25	2	432								
Seine Amont	AUTRICOURT	L' OURCE	2,50	0,87	0,38	0,23	0,73	2	375	1,98	1,98	2,04 ↓				
	BAR / SEINE	La SEINE	11,00	4,60	2,70	1,70	7,40	1	587							
	CHESSY LES PRES	L' ARMANCE	1,50	0,62	0,32	0,22	0,47	2	480							
	COURGERENNES	L' HOZAIN	0,50	0,13	0,04	0,01	0,05	2	249							
	COURTENOT	La SEINE	6,30	3,90	2,80	1,90	3,56	2	40							
	LEUGLAY-FROIDVENT	L' OURCE	0,74	0,26	0,10	0,05	0,27	1	173							
	LES RICEYS	La LAIGNE	1,60	0,66	0,39	0,28	0,34	3	674							
	MONTIERAMEY	La BARSE	0,77	0,36	0,21	0,16	0,20	3	235							
	NOD sur SEINE	La SEINE	1,90	0,79	0,37	0,21	0,45	2	183							
	PLAINE St LANGE	La SEINE	6,10	3,10	1,90	1,50	2,96	2	333							
QUEMIGNY	La SEINE	1,10	0,42	0,20	0,12	0,26	2	188								
Corridor Seine	MERY sur SEINE	La SEINE	15,00	5,00	4,00	3,50	26,44	1	470	1,00	1,00	1,00 →				
	PONT sur SEINE	La SEINE	46,00	20,00	17,00	16,00	37,20	1	689							
	TROYES	La SEINE	11,00	3,20	2,40	2,00	22,37	1	546							
Rhone-Mediterranee	DENEVRE	Le SALLON	1,50	0,60	0,36	0,29	0,44	2	390	2,05	2,05	2,05 →				
	SAINT MAURICE	La VINGEANNE	1,10	0,50	0,38	0,29	0,46	2	417							
	SELONGEY	La VENELLE	0,24	0,09	0,04	0,01	0,03	3	54							
	CRECEY	La TILLE	0,94	0,27	0,10	0,04	0,16	2	234							

Bassin Rhin-Meuse

Indicateurs hydrologiques de suivi d'étiage

pour la période du 04 au 10 septembre 2017

Semaine 36



Indicateurs de suivi d'étiage*

Situation par station hydrométrique

- Crise
- Alerte renforcée
- Alerte
- Vigilance
- Normal
- ✕ Absence de données

Situation par zone de gestion

- Crise
- Alerte renforcée
- Alerte
- Vigilance
- Normal

Zones de gestion bénéficiant d'un soutien d'étiage

- Crise
- Alerte
- Pas de vigilance

Nota : pour les 3 stations hydrométriques suivantes : Sundhoffen, Reiningue et Willer-sur-Thur, il n'existe pas de seuil de vigilance ni de seuil d'alerte renforcée

Situation des stations de la zone Saône amont** :

Établie sur la période du 30/08/17 au 05/09/17

- | Débit moyen journalier (QMJ) | Débit moyen minimal annuel calculé sur 3 jours consécutifs (VCN3) |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ● QMJ inférieur à 1/10ème du module du mois considéré ● QMJ inférieur à 1/5ème du module du mois considéré | <ul style="list-style-type: none"> ● VCN3 inférieur au VCN3 de fréquence quinquennale du mois considéré ● VCN3 inférieur au VCN3 de fréquence biennale du mois considéré |
| <ul style="list-style-type: none"> ✕ Absence de données | |

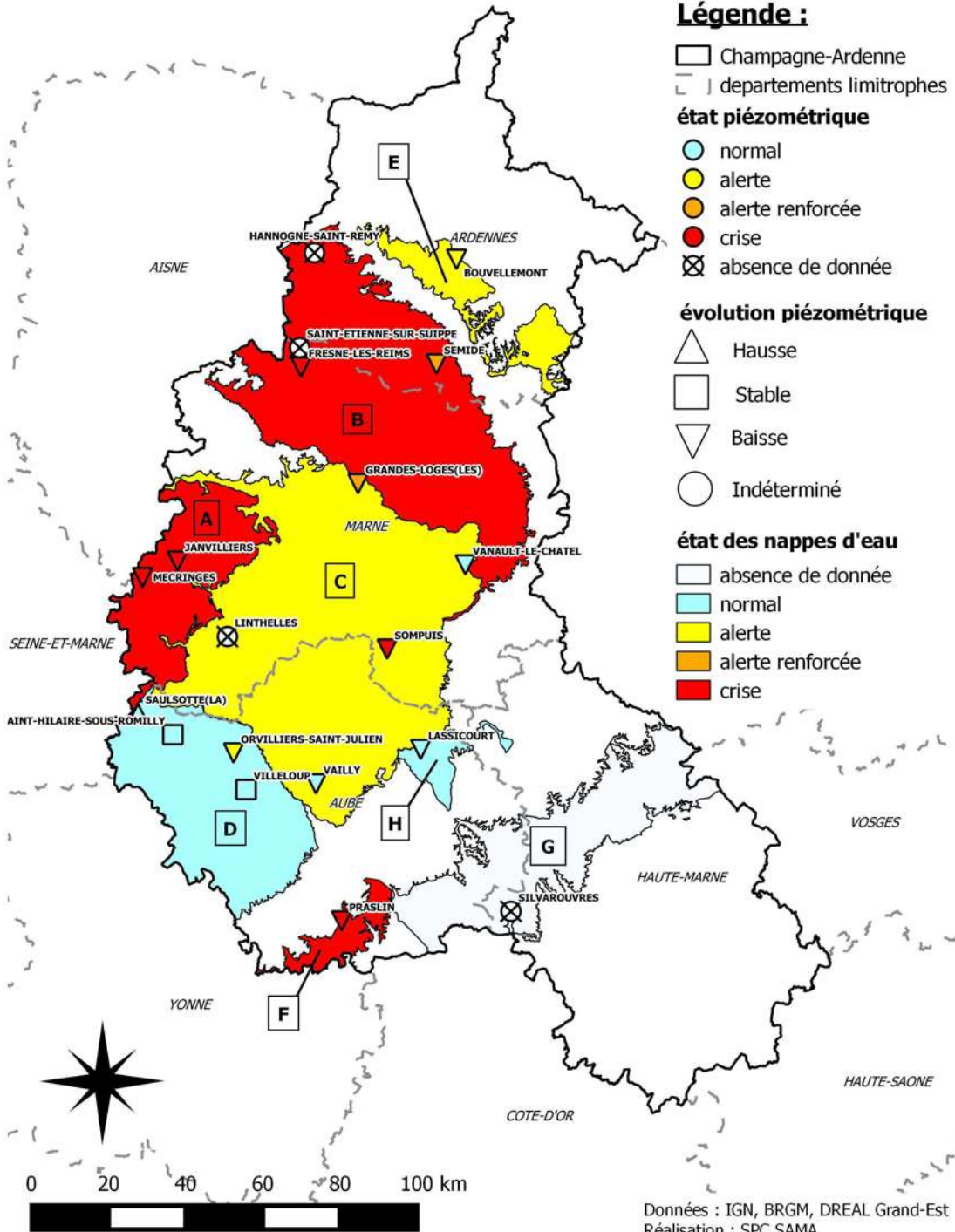
* Selon l'arrêté cadre préfectoral n°2017/451 du 08/06/2017 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion des usages de l'eau dans le bassin Rhin-Meuse en période d'étiage et de sécheresse.

** Situation donnée pour information, établie par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté selon l'arrêté cadre inter-départemental n° 2013177-011 du 26 juin 2013 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion des usages de l'eau en Franche-Comté.

Données ©IGN BDCarthage®, DREAL Grand Est - Créé le 12/09/2017 par DREAL Grand Est

Bassin Seine-Normandie

Situation réglementaire des piézomètres et des aquifères
Bilan du 1er au 4 septembre 2017



A: Calcaires de Brie et de Champigny

B: Craie de Champagne Nord

C: Craie de Champagne Sud et Centre

D: Craie de Senonais et Pays d'Othe

E : Calcaires de l'Oxfordien des Ardennes

F : Calcaires du Portlandien

G : Calcaires de l'Oxfordien de Haute-Marne

H : Nappe de Brie

Chaque piézomètre obtient une note « sécheresse » par comparaison aux différents seuils. Quatre valeurs sont possibles : Crise (4) ; Alerte Renforcée (3) ; Alerte (2) ; Normal (1). Une note est ensuite affectée par pondération pour chacune des nappes.

Pour davantage de précisions, reportez vous à la notice régionale sécheresse.

Légende

- Normal (> quinquennal sec)
- Alerte (décennal < ≤ quinquennal sec)
- Alerte renforcée (vicennal < ≤ décennal sec)
- Crise (≤ vicennal sec)

Eaux souterraines - Seine-Normandie

Tableau récapitulatif par piézomètre

Période du 1er au 4 septembre 2017

Aquifère	N°	Ouvrage de suivi	Crise	Alerte renforcée	Alerte	Moyenne du mois	Etat par ouvrage	Note qualité	Etat pondéré par ouvrage	Etat par aquifère	Date de la dernière mesure
Calcaires de Brie et de Champigny	A	MECRINGES (51)	184.62	184.69	184.78	184.60	4	3	12	4.00 →	04/09/2017
		JANVILLIERS (51)	207.73	207.77	208.35	207.52	4	5	20		04/09/2017
Craie de Champagne Nord	B	HANNOGNE-SAINT-REMY (08)	101.99	102.41	103.11	---		3		3.50 ↑	
		FRESNES-LES-REIMS (51)	66.09	66.86	67.73	65.88	4	5	20		04/09/2017
		SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE (51)	67.04	67.08	67.17	---		5			04/09/2017
		SEMIDE (08)	115.83	116.05	116.18	115.84	3	5	15		04/09/2017
Craie de Champagne Sud et centre	C	LES-GRANDES-LOGES (51)	81.12	81.72	82.69	81.70	3	5	15	2.12 ↓	04/09/2017
		VANAUULT (51)	134.66	134.82	135.14	136.94	1	4	4		04/09/2017
		VAILLY (10)	113.04	113.81	114.70	115.96	1	5	5		04/09/2017
		SOMPUIS (51)	136.00	136.22	136.69	134.52	4	3	12		04/09/2017
		LINTHELLES (51)	93.30	93.41	94.05	---		4			
Craie du Senonais et pays d'Othe	D	ORVILLIERS (10)	84.54	85.06	86.01	85.60	2	4	8	1.21 →	04/09/2017
		VILLELOUP (10)	137.24	137.28	137.80	138.80	1	5	5		04/09/2017
		ST-HILAIRE (10)	123.18	123.47	123.88	124.32	1	5	5		04/09/2017
		LA-SAULSOTTE (10)	62.87	63.07	64.15	65.59	1	5	5		04/09/2017
Calcaires de l'Oxfordien des Ardennes	E	BOUVELLEMONT (08)	235.04	235.14	235.23	235.19	2	5	10	2.00 →	04/09/2017
Calcaires du Portlandien	F	PRASLIN (10)	185.10	185.41	185.61	185.05	4	4	16	4.00 ↓	04/09/2017
Calcaires de l'Oxfordien de Haute Marne	G	SILVAROUVRES (52)	209.57	209.95	210.02	---		3			
Nappe de Brienne	H	LASSICOURT (10)	111.22	111.24	111.29	111.38	1	4	4	1.00 →	04/09/2017

Données : DREAL Grand-Est, BRGM
Réalisation : SPC SAMA

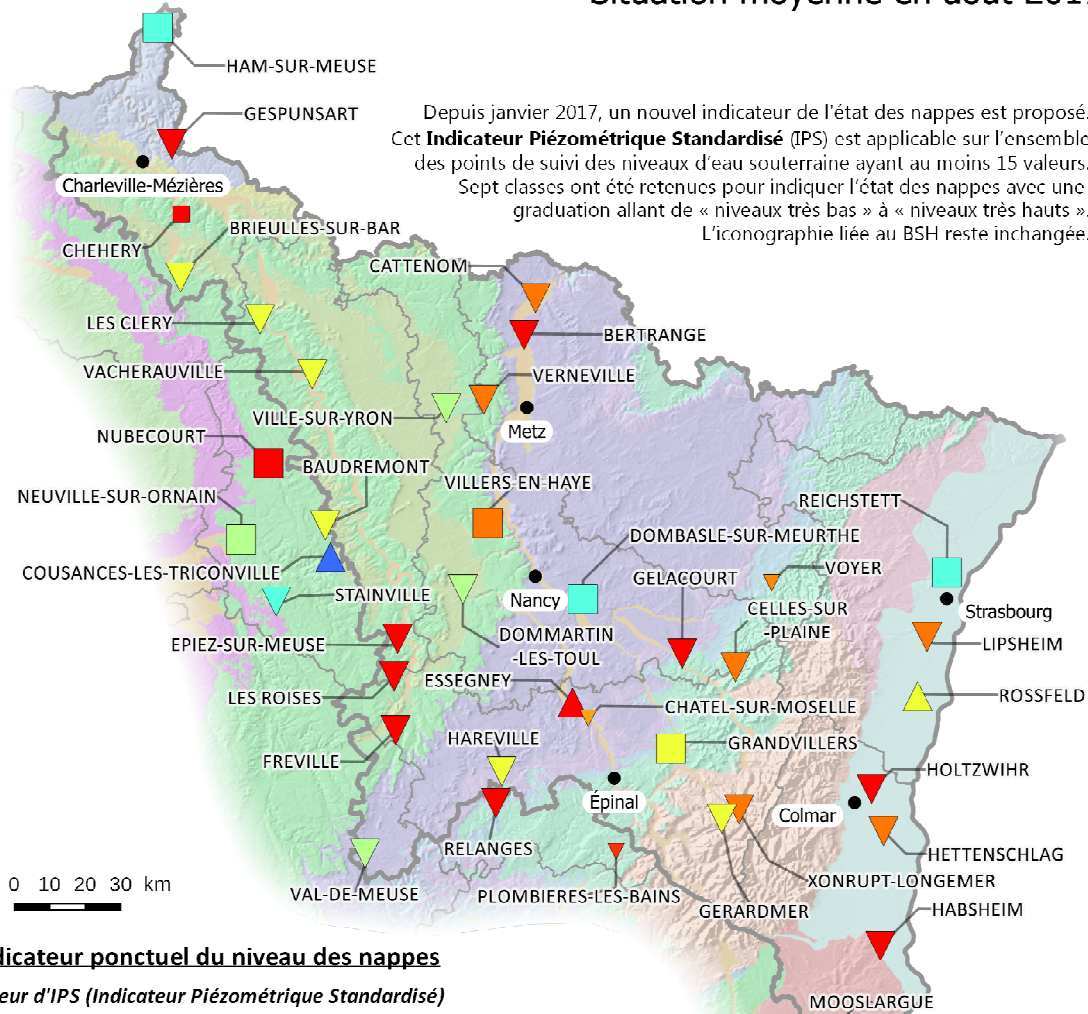
Retrait momentané du piézomètre de St-Etienne-sur-Suipe en raison d'un problème de fiabilité des données. Absence de données pour Hannogne-Saint-Rémy, Linthelles et Silvarouvres et Silvarouvres.



Bassin Rhin-Meuse

Évolution récente des niveaux des nappes

Situation moyenne en août 2017



Depuis janvier 2017, un nouvel indicateur de l'état des nappes est proposé. Cet **Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS)** est applicable sur l'ensemble des points de suivi des niveaux d'eau souterraine ayant au moins 15 valeurs. Sept classes ont été retenues pour indiquer l'état des nappes avec une graduation allant de « niveaux très bas » à « niveaux très hauts ». L'iconographie liée au BSH reste inchangée.

Indicateur ponctuel du niveau des nappes

Valeur d'IPS (Indicateur Piézométrique Standardisé)

- Niveaux très hauts (supérieur à 10 ans humide)
- Niveaux hauts (entre 5 ans humide et 10 ans humide)
- Niveaux modérément hauts (entre 2,5 ans humide et 5 ans humide)
- Niveaux autour de la moyenne (entre 2,5 ans sec et 2,5 ans humide)
- Niveaux modérément bas (entre 2,5 ans sec et 5 ans sec)
- Niveaux bas (entre 5 ans sec et 10 ans sec)
- Niveaux très bas (inférieur à 10 ans sec)

Évolution récente

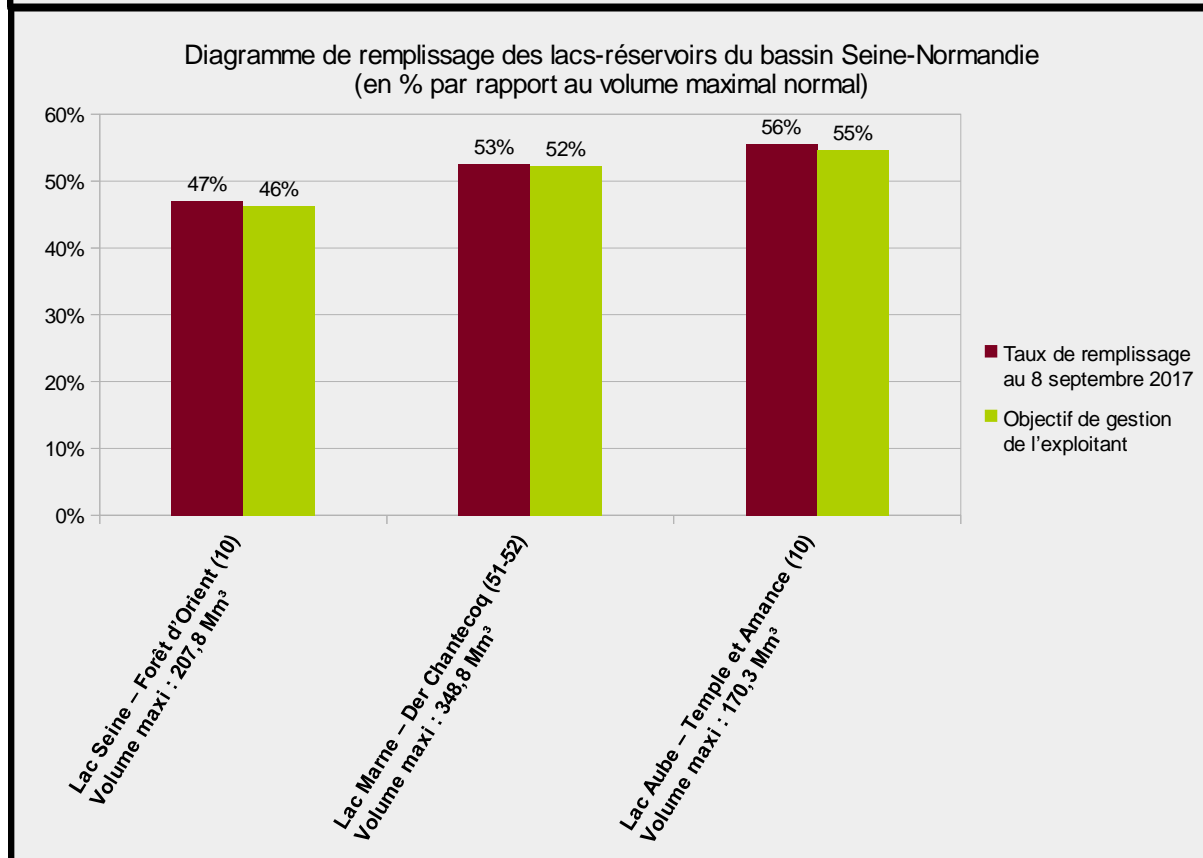
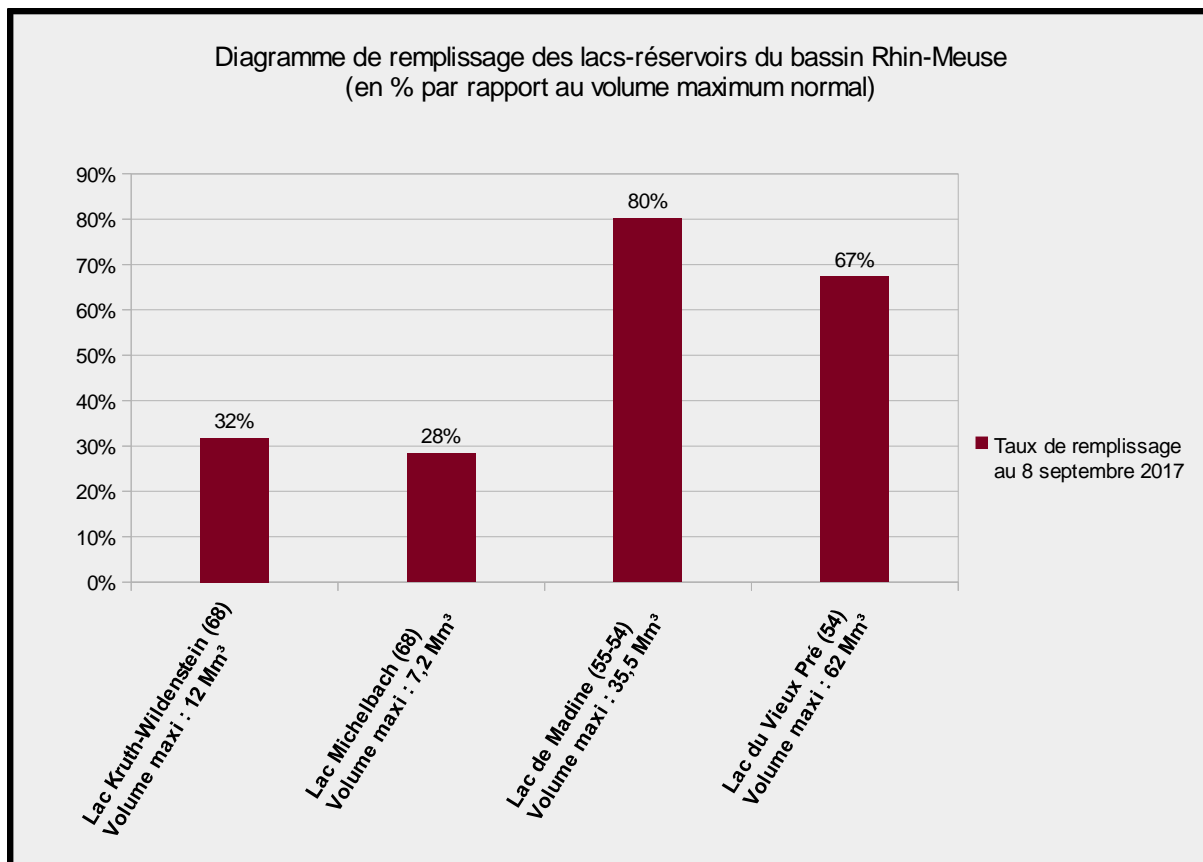
- ▲ Hausse
- Stable
- ▼ Baisse
- Indéterminé

Indice de position du niveau des nappes pour les piézomètres ayant moins de 15 années de chroniques (la taille du symbole est plus petite).
L'indice représente un potentiel d'état de la nappe (de sec à humide) par rapport aux niveaux constatés sur la chronique pour le mois considéré.

Formations hydrogéologiques

- Alluvions
- Alluvions de la plaine d'Alsace
- Cailloutis du Sundgau
- Calcaires jurassiques
- Calcaires triasiques
- Champ de fracture
- Craie champenoise
- Gaize et sables du Crétacé
- Grès du Lias
- Grès du Trias inférieur
- Marnes et argiles jurassiques
- Marnes et argiles triasiques
- Plateau lorrain
- Socle ardennais
- Socle vosgien

Fonds de carte : © IGN GEOFLA® Données issues de la base ADES Créé le 12/09/2017 par DREAL Grand Est



Hydrologie

Débit : Volume d'eau écoulé par unité de temps généralement exprimé en mètre cube par seconde (m³/s).

- **Débit de base (VCN 3)** : Le VCN 3 correspond au débit moyen minimal calculé sur 3 jours consécutifs sur une période donnée. La date du VCN3 correspond au premier des trois jours considérés.

- **Débit moyen journalier (QMJ)** : Le débit moyen journalier correspond au volume écoulé sur une journée rapporté à l'unité de temps, et généralement exprimé en m³/s.

- **Hydraulicité mensuelle** : Rapport du débit moyen du mois considéré à la moyenne historique du mois considéré. Elle permet de positionner un mois par rapport à un mois moyen.

Piézométrie

- **Aquifère (ou nappe d'eau souterraine)** : Formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables et capable de la restituer naturellement et/ou par exploitation. On distingue deux types d'aquifères (à nappe libre ou captif).

- **Niveau piézométrique** : Niveau auquel peut monter l'eau d'une nappe dans un tube (le **piézomètre**) lorsqu'on réalise un forage. Ce niveau correspond à la pression de la nappe, il est généralement donné en mètres NGF.

- **Piézomètre** : Tube foré dans le sol atteignant la nappe phréatique et permettant de mesurer son niveau. Certains puits ou forages qui ne sont plus exploités aujourd'hui servent également de piézomètres.

Contacts



Nous contacter

2, rue Augustin Fresnel - METZ Tél : 03.87.62.81.99

Courriel: etiage.dreal.grand-est@developpement-durable.gouv.fr



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Rédaction/ Validation/ Mise en Page:

Service de Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques
Service Eau, Biodiversité, Paysages
Avec le concours de Météo France et du BRGM